

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 119 (1993)

**Heft:** 26

**Artikel:** Un cas d'école: aménagement du quartier nord de l'EPFL à Ecublens

**Autor:** Lezzi, Sigfrido / Piazzoli, Niki

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-78094>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un cas d'école

## Aménagement du quartier nord de l'EPFL à Ecublens

Par Sigfrido Lezzi

Photos:  
H. Germond/Lausanne

**A**u début des années 70, l'ordonnancement du site de la future Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, à Ecublens, fait l'objet d'un concours d'architecture. La démarche est d'envergure nationale et aboutit à l'établissement d'un plan d'aménagement des installations requises.

Prévue en deux étapes, la construction démarre selon les directives du projet lauréat. La réalisation de cette première phase s'étend ainsi de 1973 à 1984 et, tandis que le plan directeur se voit soumis à des révisions successives, la deuxième étape est lancée. La logique d'intervention devient alors de plus en plus difficile à saisir, ce qui facilite l'éclosion de toute une série d'objets d'architecture (un point sur lequel seules de rares personnes semblent par ailleurs bien informées). La confusion s'installant dans les esprits, l'aménagement du secteur nord – qui devait achever cette deuxième phase de réalisation – n'aboutit pas.

On fera ainsi plancher plusieurs architectes sur le problème et, les mandataires se succédant, le coût des études ne cesse de croître, sans pour autant amener de résultats concluants. Jusqu'en 1992, où, à la faveur d'une restructuration de ses services, l'Office des constructions fédérales décide de régler le problème en ouvrant un concours – au grand dam des derniers architectes mandatés qui devront se contenter de leurs honoraires. Une révolution de palais qui oblige donc les maîtres des lieux, placés face à la logique du concours, à définir avec précision le programme des locaux et des fonctions. Celui-ci prévoit l'extension du Département de génie civil, l'installation du Département d'architecture, des auditoriums polyvalents, des locaux pour la direction et l'administration générale, ainsi que l'aménagement d'espaces publics. On a peine à croire que les architectes travaillaient jusque là sur la base d'indications non adaptées aux besoins. Ajoutons encore que la parcelle en question s'étend au pied de la colline d'Ecublens, le long de l'avenue du Tir-Fédéral, et qu'elle est divisée en deux par la route de la Sorge et les voies du Métro-Ouest.

Le processus du concours s'engage donc par une présélection des professionnels susceptibles de participer à la confrontation et, sur plus de cent-trente candidats, trente-deux seront jugés aptes à concourir, parmi lesquels on trouve tous les professeurs-architectes de l'EPFL. Les résultats ne se font pas attendre: tandis que l'on se demande encore si certains projets avaient leur place dans ce cénacle, cinq prix sont attribués, dont le premier à l'unanimité du jury.

Le projet classé au premier rang s'insère dans les constructions existantes par un dispositif de longues barres parallèles, des espaces en couloir disposés sur toute la longueur de la parcelle. Franchissant les voies de circulation, ces bâtiments tentent d'absorber toutes les différences de niveau existantes. Quant aux constructions disposées en peigne, elles sont destinées à accueillir le Département d'architecture. La logique du projet est simple, elle s'inspire de la démarche issue de la première phase et propose sa systématique sur toute la longueur de la parcelle, au-delà des limites du concours: on termine la première composition, bâtie jusqu'en 1984, et on tente de réunir les morceaux épars des différentes planifications, selon une intervention pouvant être fractionnée en plusieurs étapes. On convient ici que l'intention conserve un esprit modeste et qu'elle a dû s'imposer au jury, comme à tous ceux qui demeurent indécis, par la qualité d'ensemble qu'elle confère à l'existant. En fin de compte, les raisons de l'attrait du jury pour cette intervention tiennent peut-être en deux seuls mots: modulation et consensus.

Pour compléter cette brève présentation, le lecteur trouvera ci-dessous une interview de Niki Piazzoli, président du jury de ce concours et directeur de l'Office des constructions fédérales.

### Composition du jury

Président: M. Niki Piazzoli, directeur de l'OCF. Membres: M<sup>me</sup> et MM. Jean-Claude Badoux, président de l'EPFL; Philippe Bovy, directeur de l'Institut des transports et de planification de l'EPFL; Georges Grosjean,

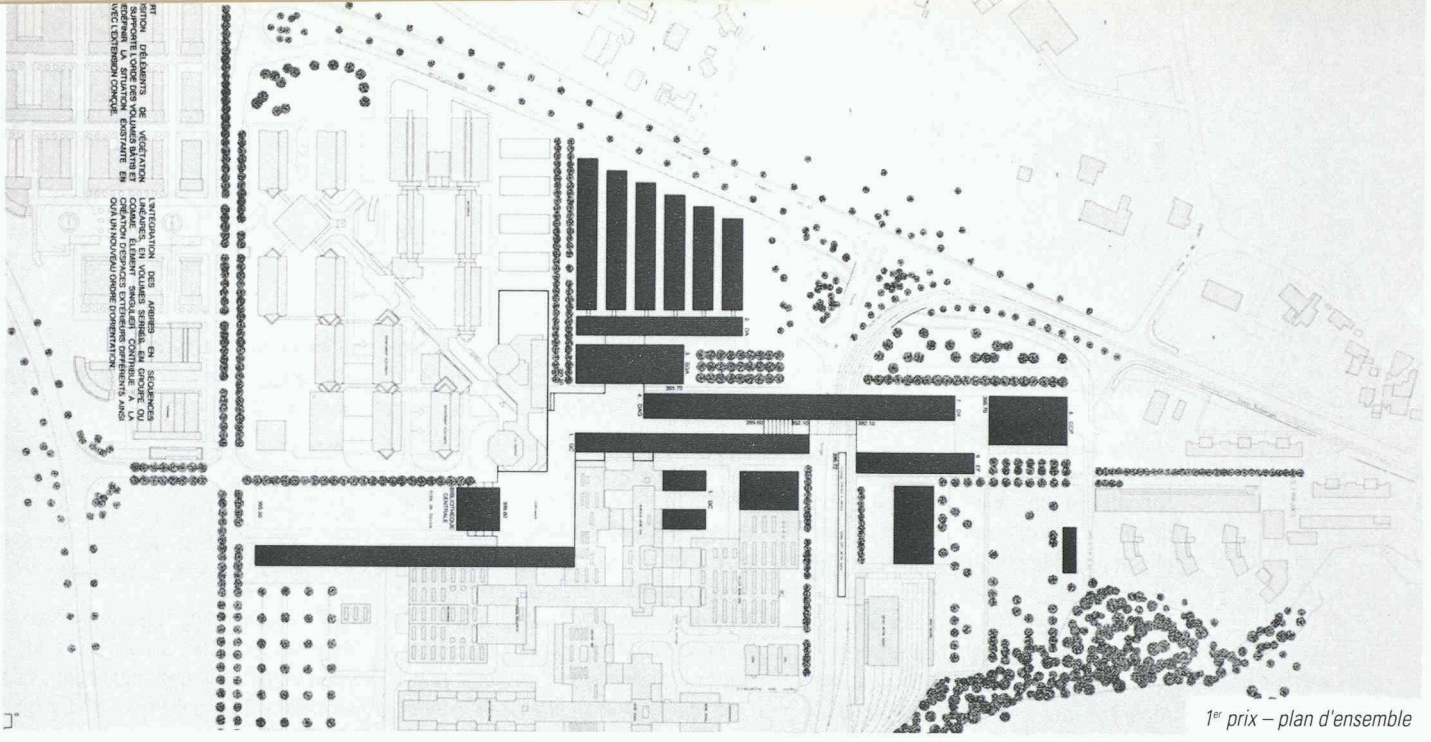
adjoint du Service de l'aménagement du territoire de l'Etat de Vaud; Feri Khanlari, directeur adjoint de l'Administration fédérale des finances; Jacques Masson, syndic de la commune d'Ecublens; Eric Perrette, directeur de l'arrondissement 1 de l'OCF; Alvaro Siza, architecte, Portugal; Enrico Mantero, architecte, Italie; Kurt Aellen, architecte, Berne; Giancarlo Durisch, architecte, Riva San Vitale; Jean Gérard Giorla, architecte, Sierre; Silvia Gmür, architecte, Bâle; J.-Jacques Oberson, architecte, Genève; Nicolas Kosztics, ingénieur, Neuchâtel. Suppléants: MM. Hans-Peter Jost, directeur suppléant de l'OCF; Sébastien Oesch, président de la Commission de construction de l'EPFL; Thomas Urfer, architecte, Fribourg; Patrick Vogel, architecte, Lausanne

### Projets primés

- 1<sup>er</sup> prix: Schnebli-Amman-Ruchat, Passera + Pedretti SA, W. Vetsch, S. Rusconi, B. Braune, Tillyard SA, Bartenbach Ch. AG, H.R. Schalcher, EPA  
2<sup>e</sup> prix: Diener & Diener, prof. M. Steinmann  
3<sup>e</sup> prix: Theo Hotz AG, Amstein + Walthert SA, Polke Ziege von Moos AG  
4<sup>e</sup> rang: A. Stöcklin & F. Wettstein, J.R. Moneo  
5<sup>e</sup> rang: H. Cometti, D. Geissbühler, A. Galliker, A. Scheitlin, M. Syfrig, G. Desserich, W. Graf

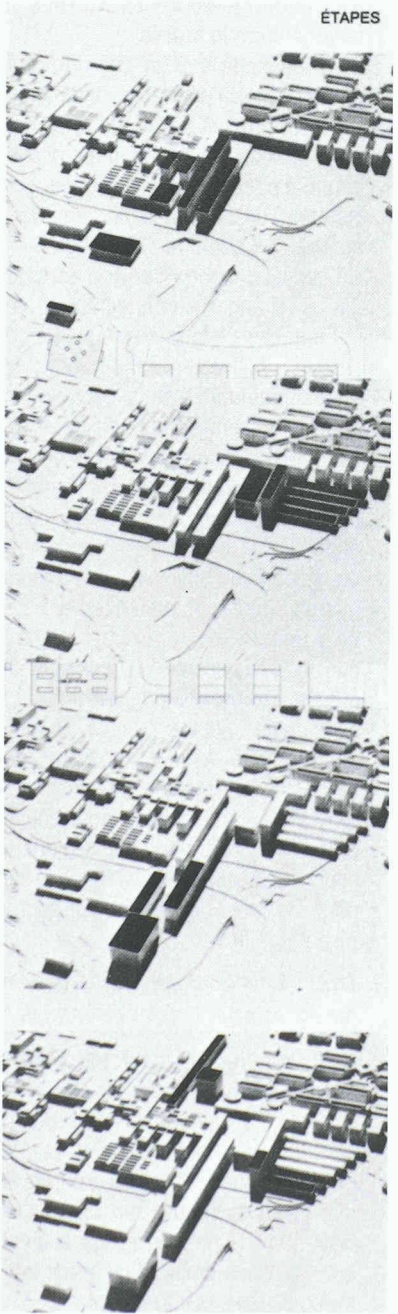
**S. Lezzi pour IAS:** *Vous avez présidé le jury du concours d'architecture pour le projet d'aménagement du secteur nord de l'EPFL, quel regard portez-vous sur cette démarche?*

**Niki Piazzoli:** La complexité du problème que pose la construction du secteur nord nous a obligés à une réflexion synthétique sur l'état actuel et futur. Seul un concours pouvait nous apporter la réponse, d'autant plus que le plan directeur, résultant du concours initial, est âgé de 20 ans et a subi des adaptations successives. L'option d'organiser un concours, malgré les frais et les délais à respecter, a permis d'élargir le périmètre en en-

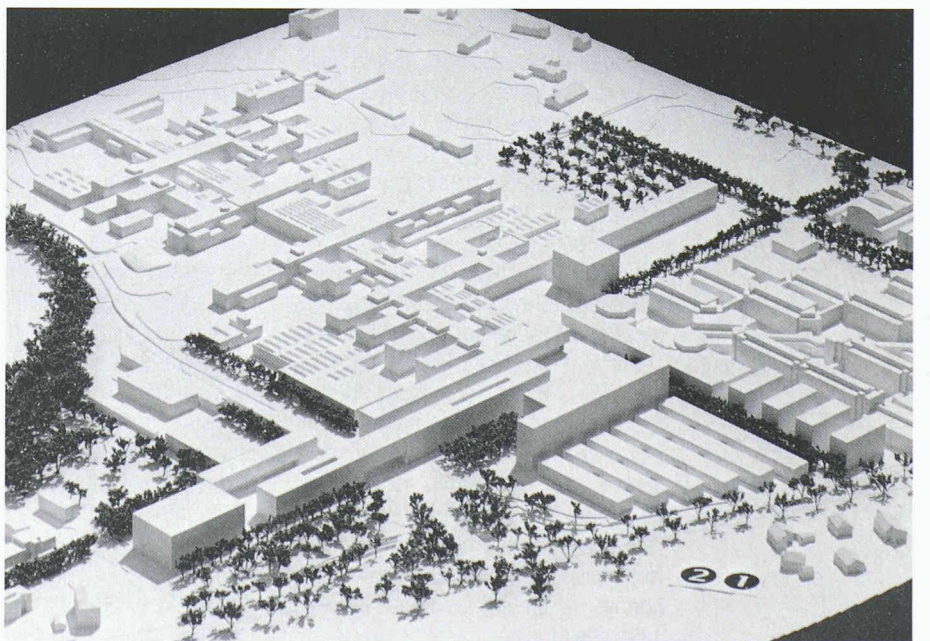
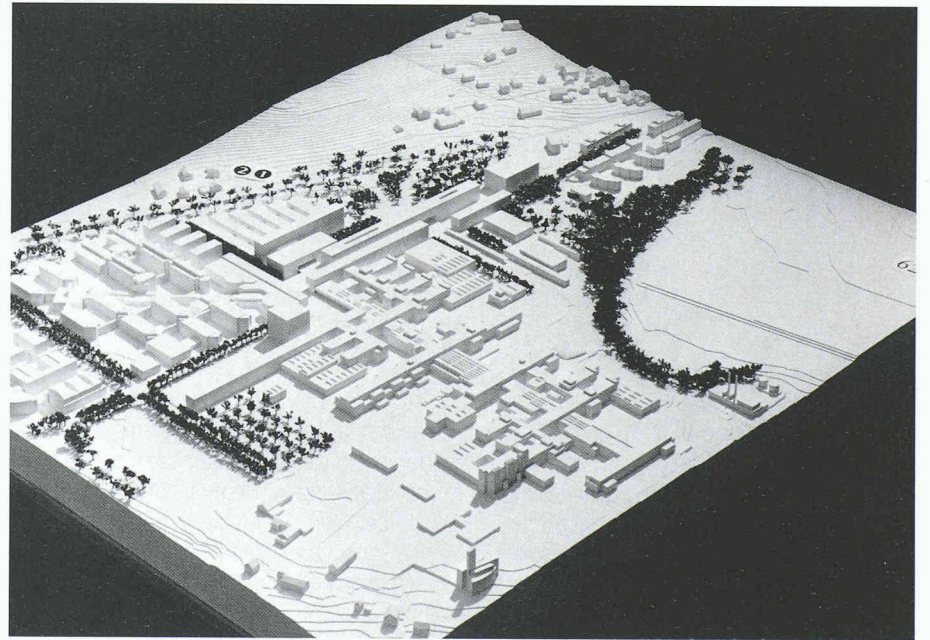


1<sup>er</sup> prix – plan d'ensemble

ÉTAPES



1<sup>er</sup> prix – schéma des étapes de construction



1<sup>er</sup> prix – Maquettes

globant toute la zone des terrains disponibles au nord de la ligne du TSOL qui coupe l'ensemble du site de l'EPFL.

L'avantage de la démarche du concours a été aussi d'apporter des définitions précises en clarifiant et explicitant de surcroît toutes les données des besoins annoncés. Sur la base de ce programme, les diverses propositions formulées par chaque projet constituaient des recherches et des réponses qui ont permis au jury de choisir entre plusieurs solutions pour en retenir la mieux adaptée à l'ensemble des données.

**IAS:** *Les constructions fédérales n'ont-elles pas trop tardé à organiser ce concours d'architecture, alors qu'il est de notoriété publique que divers projets ont été précédemment développés sur ce sujet, par d'autres architectes et avant la mise au concours? Et, dans ce cas, doit-on comprendre que votre démarche sanctionne l'échec du processus d'attribution directe des mandats?*

**N. P.:** Le changement d'équipes, aussi bien au niveau du Département fédéral des finances, de la présidence de l'EPFL, que dans mon office, ainsi qu'une nouvelle définition du plan d'investissement des constructions civiles, vu les difficultés financières de la Confédération, a donné l'occasion de faire le point.

Au vu de l'avancement des études en cours et de la nouvelle donne politique du Parlement, plutôt favorable à l'option «compétition», l'occasion se présentait d'organiser un concours. L'OCF a fait appel à une commission d'experts architectes, qui a raffermi cette intention.

Les divers avant-projets développés précédemment ont donc servi à la préparation de toutes les données nécessaires à l'organisation du concours. Cette fois encore, je constate, et certains maîtres de l'ouvrage n'y sont pas assez sensibles, que le fait d'organiser une compétition a l'avantage de contraindre les intéressés à élaborer un programme des locaux et des fonctions claires et précises, ce qui permet de gagner du temps pour la suite des études.

**IAS:** *Pour déterminer les architectes invités à concourir, vous avez procédé à un appel de candidatures auprès des architectes suisses, pour ne retenir ensuite qu'une trentaine de candidatures. Et lorsque l'on parcourt la liste des architectes engagés dans ce processus, on ne comprend pas très bien la logique qui a présidé au recrutement des candidats: des noms célèbres côtoient ceux d'architectes inconnus (alors que d'autres célébrités n'ont pas été retenues), ou encore, des équipes sont formées d'un nombre impressionnant d'architectes et d'autres ne sont composées que d'un seul atelier ou de deux bureaux d'architectes. Ne pensez-vous pas qu'il y a dans tout cela une disproportion et que celle-ci est peut-être issue d'un manque de clarté dans l'énoncé des critères d'admission au concours? Et, dans ce cas, n'a-t-on pas pris le risque de donner l'image d'un parti pris du jury au détriment des candidats?*

**N. P.:** La démarche de préqualification, encore peu coutumière, n'a pas été sans problèmes pour les intéressés peu habitués à ce genre de procédure. La préqualification pour déterminer les architectes invités à concourir a fait l'objet d'une procédure rigoureuse.

Suite à l'article paru dans les journaux pour annoncer la procédure de préqualification expliquant le problème posé et le genre de compétition, 308 demandes de documents de préqualification nous sont parvenues, suivies en fin de compte, par 132 inscriptions définitives.

Pour le choix des bureaux à inviter au concours, chaque membre du jury a reçu l'ensemble des documents nécessaires à une prise de connaissance des dossiers de préqualification, pour une étude approfondie avant les séances du jury. Je profite ici de remercier le jury de la somme considérable de travail fourni tout au long du concours, et notamment lors du choix des concurrents, pour lequel il s'est réuni à plusieurs reprises avant de retenir les 32 invités.

En fin de compte, dans les 32 groupes choisis par le jury en rapport avec les problèmes posés, nous trouvons aussi bien des pools, bien constitués selon

la formule de contrat SIA 1015, que des concurrents aptes à se constituer en pool sitôt lauréats.

**IAS:** *Dans ce cas, n'aurait-il pas mieux valu organiser un concours ouvert aux architectes suisses (ou étrangers) et procéder en deux phases: concours d'idées, puis concours de projets?*

**N. P.:** La première étape avait été réalisée sur la base d'un concours sur invitation. L'option que nous avons prise en faveur du même type de concours en fonction de la situation favorable citée ci-dessus est donc pertinente. Le projet lauréat le prouve.

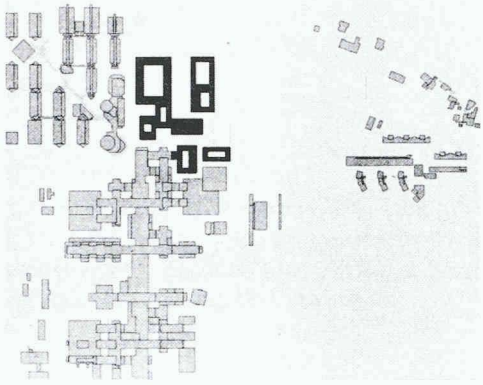
C'est pourquoi nous avons opté pour un concours de projet sur invitation au sens des articles 6 et 10 du règlement SIA 152, édition 1993, qui est accompagné d'une étude générale des possibilités de construction sur l'ensemble du périmètre d'évolution.

Un concours ouvert sur le plan national et étranger aurait demandé une infrastructure plus conséquente et, surtout, l'ouverture d'un concours était subordonnée à la condition de pouvoir présenter, dans un délai très court, un message 1994 sur la première partie du programme aux Chambres fédérales. De ce fait, le jury a dû abandonner l'idée d'un concours à deux degrés envisagé initialement (premier degré: un plan directeur avec un périmètre de réflexion plus large que le Quartier nord – deuxième degré: un concours de projets).

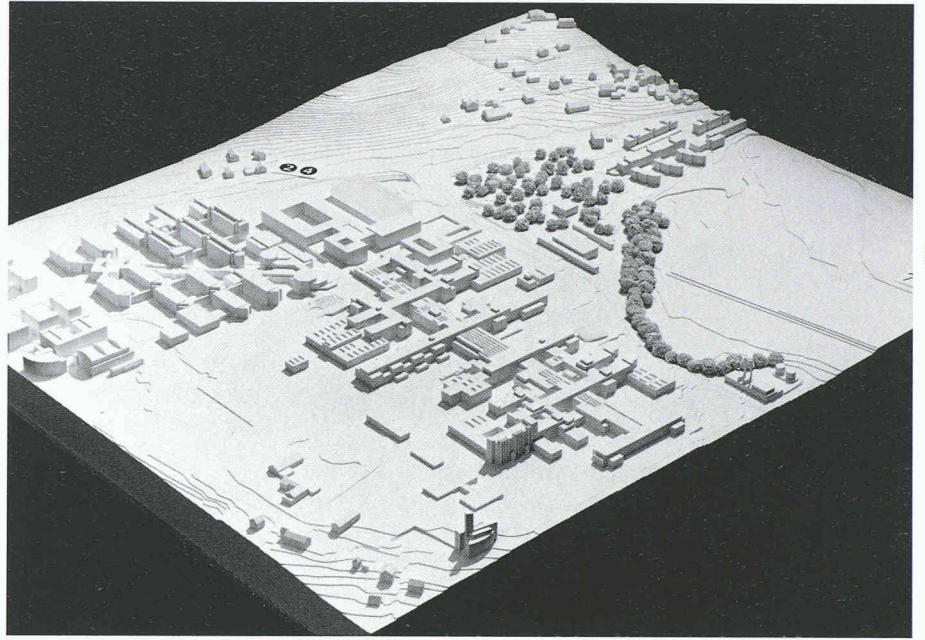
La formule adoptée pour la sélection des candidats nous a permis de choisir des concurrents sur l'ensemble du territoire suisse. De plus, nous constatons qu'un bon tiers d'entre eux se sont joints à des architectes étrangers. De telles unions étaient souhaitées par le jury.

**IAS:** *Quelle est votre appréciation des projets présentés et des prix attribués?*

**N. P.:** Pour répondre à votre question, je vous renvoie au rapport du jury qui souligne le résultat très positif du concours. En effet, la plupart des projets présentent un grand intérêt. Par leur diversité, ils ont permis d'évaluer clairement la problématique soulevée par la construction d'un programme multiple dans un site difficile.



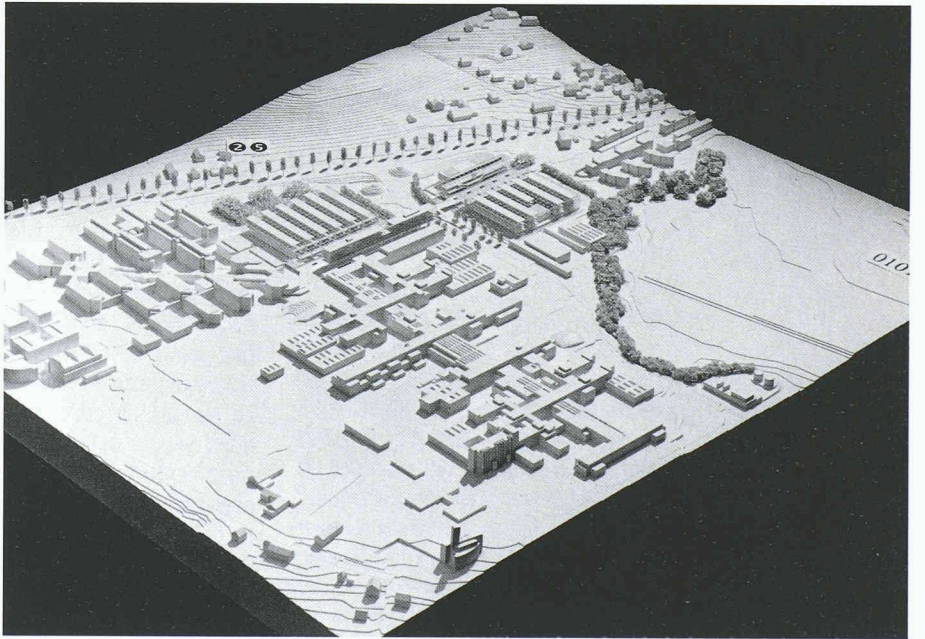
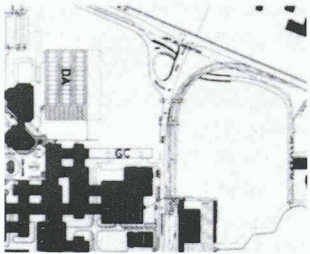
2<sup>e</sup> prix – maquette



3<sup>e</sup> prix – schéma des étapes de construction

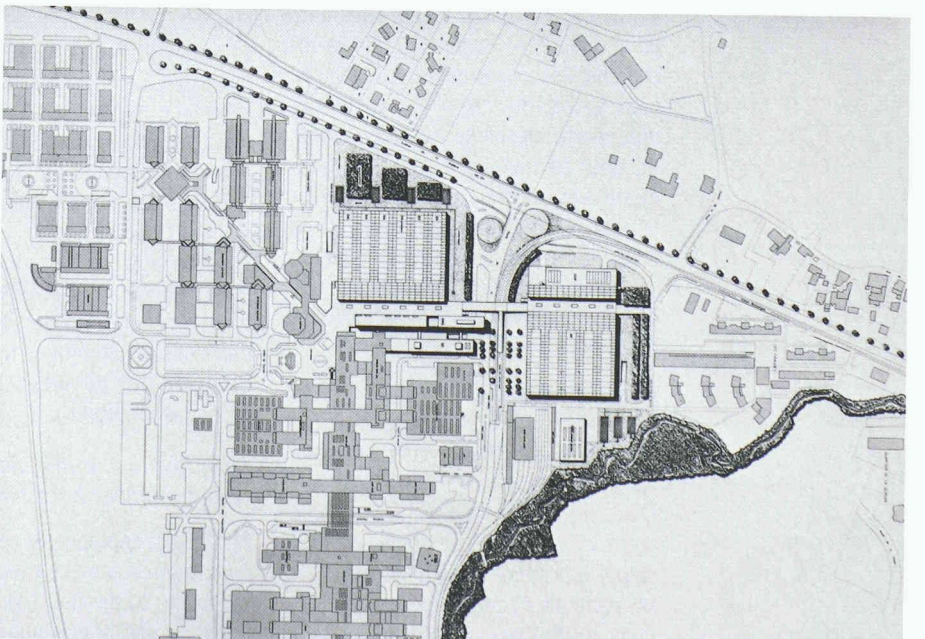
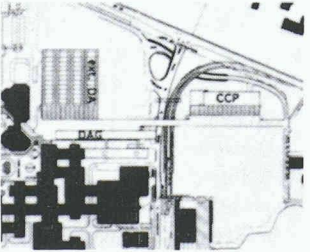
Première étape extension nord

Génie civil  
Dépt. Architecture

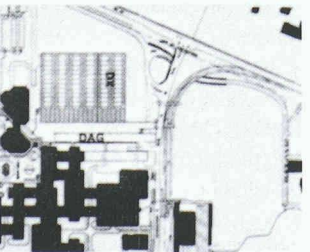


Etapes suivantes possibles

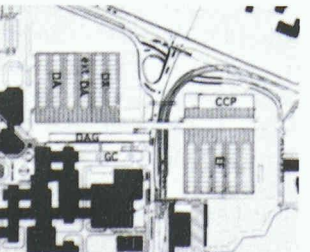
Administration  
Département X



Administration  
Centre de conférences CCP



Extensions futures



3<sup>e</sup> prix – maquette/plan d'ensemble

La raison de tout concours est de faire surgir une solution architecturale de qualité, novatrice et qui va au-delà de la simple concrétisation d'un programme correctement traité.

Les prix attribués récompensent les auteurs qui, par leur projet, remplissent les conditions.

**IAS:** *Lorsque l'on regarde attentivement le projet lauréat l'on s'aperçoit que celui-ci étend son emprise au-delà du périmètre du concours et qu'il tend à structurer l'état existant (nous en voulons pour preuve le rapport du jury qui voit dans ce projet: une «...volonté caractérisée d'ordre, d'ordonnement...»), ce qui n'est pas le cas des autres propositions primées. En définitive, ne craignez-vous pas de cautionner un projet qui est très critique face aux implantations des récentes constructions de l'EPFL, puisque le projet énonce, ni plus ni moins, qu'il faut mettre de l'ordre dans ce contexte?*

**N. P.:** Oui, je ne peux que confirmer vos propos; ce projet donne avant tout une réponse urbanistique liant les étapes réalisées avec le nouveau projet.

La pratique du concours d'architecture incite à la remise en question des caractéristiques du contexte sur lequel il opère; c'était donc une occasion favorable de reconsidérer des positions qui semblaient irrémédiablement établies. La pratique actuelle des architectes est caractérisée par le fait qu'on leur demande de concevoir des qualités, alors qu'ils sont submergés par la recherche des conformités; c'est pourquoi le rôle du jury a été de laisser une liberté maximale aux concurrents et, pour ce faire, il a ouvert le périmètre aux abords de la 1<sup>re</sup> étape. Le lauréat a parfaitement compris ce dessein du jury et a su répondre en proposant «un accrochage» sur les parties existantes, en accentuant l'axe de liaison nord-sud.

**IAS:** *Vous êtes le directeur de l'Office des constructions fédérales et, à ce titre, on vous attribue volontiers une certaine responsabilité culturelle. D'ailleurs, nous rappellerons ici que votre office est à l'origine de plusieurs concours d'architecture. Cependant, on s'aperçoit que les restrictions budgétaires n'épargnent plus*

*personne: dès lors, ne craignez-vous pas que la recherche de l'économie, à tout prix, se fasse au détriment de l'acte culturel?*

**N. P.:** L'Office des constructions fédérales attache une importance capitale aux premières phases d'un projet, soit l'analyse des besoins lors de la programmation du projet et l'étape de l'avant-projet dans laquelle se situe le concours. Cette phase préalable de programmation, importante, malheureusement souvent escamotée, doit être telle qu'elle permette un maximum de liberté au concepteur, lors d'un concours, d'un mandat confié à plusieurs architectes ou d'un mandat direct.

C'est là que se cristallise l'essentiel du parti, le concept, l'idée du projet par la maîtrise intellectuelle de l'architecte.

Tout concours a une valeur culturelle, en confrontant tous les participants à un même moment en un lieu donné. L'avant-projet, le concours, sont ainsi des points de départ décisifs pour la bonne réussite du projet.

La période de crise économique que nous vivons actuellement n'est pas forcément négative, si les économies sont envisagées avec discernement, ce qui est notre rôle. Toute société a été guidée tout au long de l'histoire par l'optimisation des moyens disponibles face aux buts à atteindre (moyens minimaux pour résultats maximaux). Une remise en question culturelle d'un état qui s'est détérioré par excès de facilité financière, peut avoir un effet salutaire sur le mode de construction, en entraînant un changement de mentalité, pour relever ce nouveau défi de la limitation des ressources financières.

La ligne directrice de mon office est basée sur le rapport qualité-coût et, pour répondre à votre question, les décisions de limitations financières ne devraient pas perturber la qualité intrinsèque du projet.

**IAS:** *Quel est le rôle que vous attribuez aujourd'hui à l'architecte?*

**N. P.:** Concepteurs de projets associant non seulement valeurs fonctionnelle et culturelle, nos architectes (mandataires principaux) doivent être

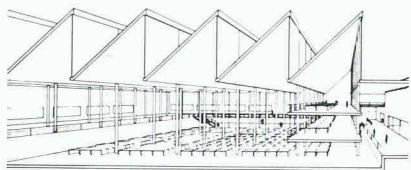
des coordinateurs généralistes avec une conscience aiguë des tâches spécifiques à accomplir, ce qui doit les amener à un travail interdisciplinaire optimum au service de leur projet, en interrelation constante avec les disciplines des ingénieurs. D'autre part, pour moi, l'architecte doit maîtriser la chaîne des intervenants et des opérations, essentielle pour une réalisation réussie intégrant qualité, délai, respect des coûts, aspect culturel et social.

La démarche implique, de la part des architectes, un travail sur la technique pour la maîtrise du tout, en prenant comme l'un des facteurs déterminants, non pas les contraintes de la construction (ce qui a bien entendu toujours été la règle nécessaire), mais l'invention constructive.

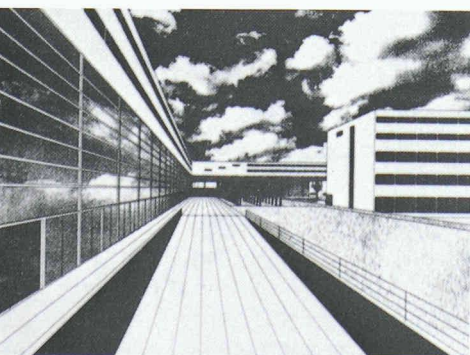
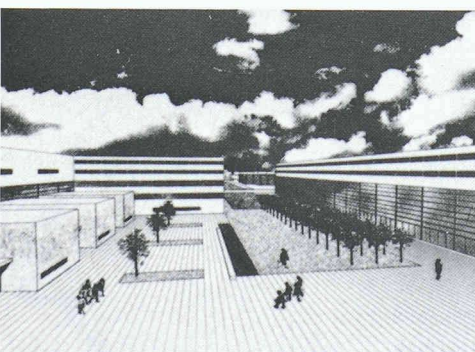
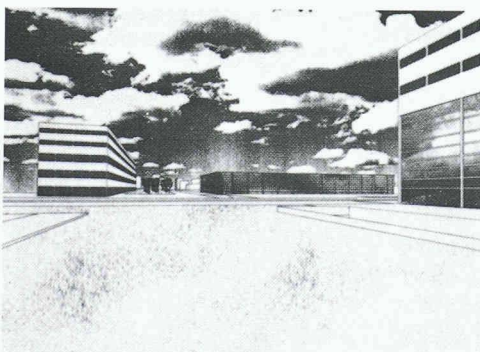
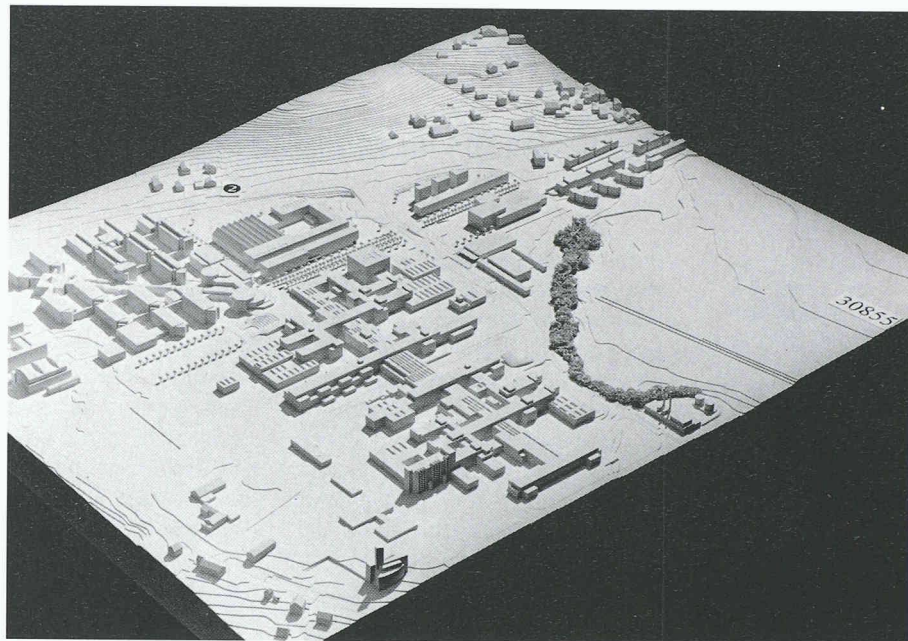
Ainsi, tout architecte est donc contraint d'innover car, par ses mutations, la société et ses activités ne s'inscrivent plus dans le prolongement direct du passé.

A mon sens, le rôle de l'architecte se situe dans l'importance des prestations intellectuelles qu'il fournit à tous les stades, en faisant porter pour cela son regard sur toutes les disciplines rattachées à sa profession: l'art, le social, la technique, cette dernière comprenant le management. Son devoir est donc également de prévoir le chantier, de manière à en assurer le contrôle conformément à son idée, des détails développés, des délais et des coûts. Les propositions des ingénieurs civils, des ingénieurs CVSE, des spécialistes et des conseillers sont à intégrer non pas tels quels, mais dans les perspectives esthétiques, fonctionnelles et constructives du projet, dans une cohérence réciproque des éléments constitutifs.

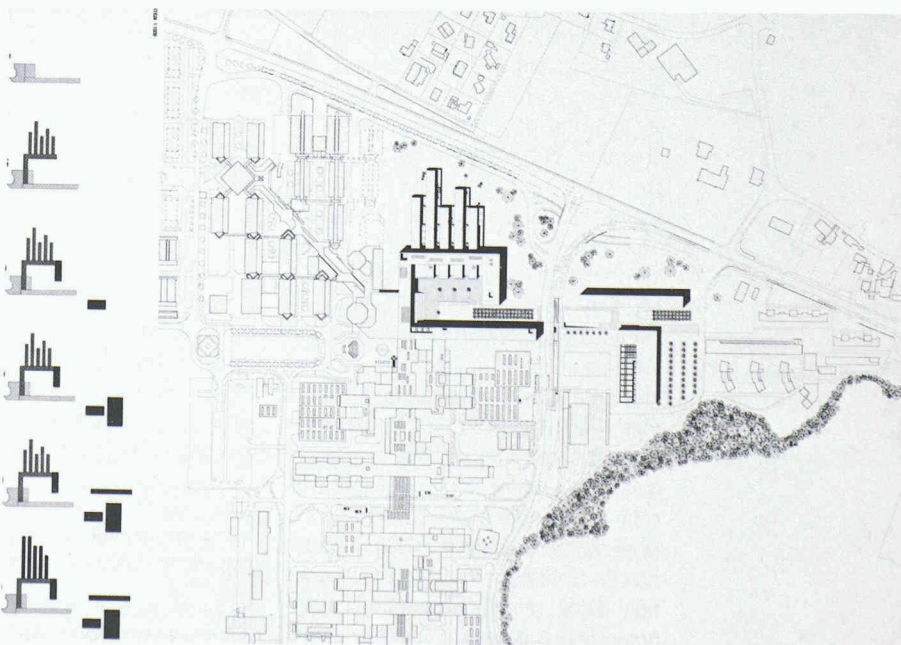
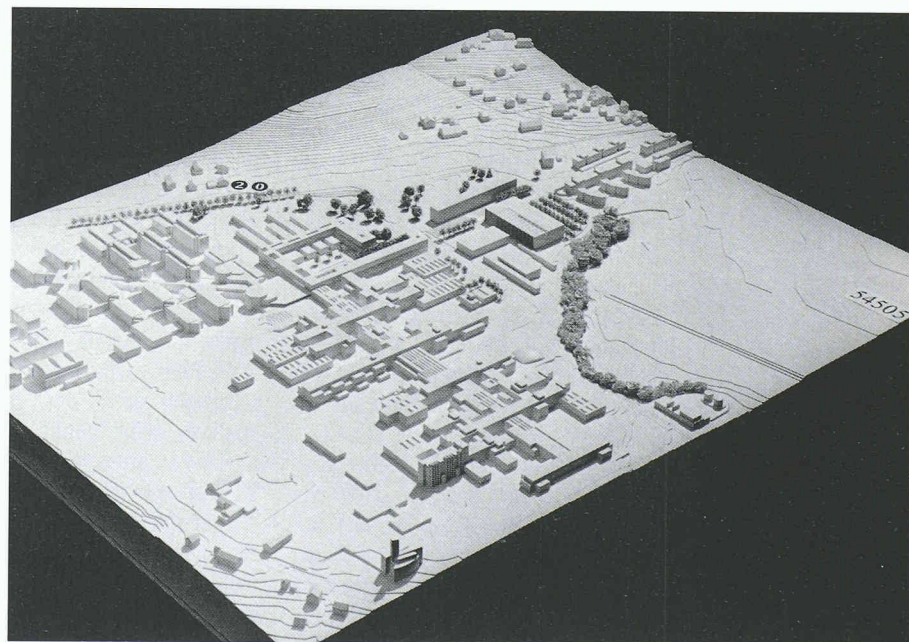
Les représentations que se fait l'architecte sont un facteur de dialogue important, pour autant qu'elles soient assorties d'une bonne argumentation qui sache nous convaincre. En résumé, l'architecte doit donc non seulement répondre au programme par des dispositions spatiales et techniques adéquates, mais il doit encore s'inscrire, par des réalisations marquantes, dans l'histoire de notre architecture et de notre culture.



4<sup>e</sup> prix – coupe axométrique sur les ateliers d'architecture



5<sup>e</sup> prix – croquis d'intention



5<sup>e</sup> prix – maquette/plan d'ensemble